

GESTION DU SANG POUR LE PATIENT

Point de vue du responsable d'un dépôt ES pour la Gestion des CGR non utilisés

SFTS/SFVTT 18 MAI 2017

Dr V. Lovi

- *Aucun conflit d'intérêt*

QUIZZ

- Quel est le délai d'utilisation d'un CGR à réception dans le service :
 - 1- moins de 6 heures
 - 2- moins de 12 heures

QUIZZ

- Le service de réanimation est autorisé à conserver des CGR dans son réfrigérateur
 - 1- Vrai
 - 2- Faux

- L'organisation Nationale de la transfusion sanguine prévoit un schéma territorial de la transfusion avec répartition des différents types de dépôt.
- Ce maillage permet une accessibilité des PSL en moins de 30mn pour les utilisateurs

- Le dépôt hospitalier est un des éléments du schéma territorial
- Ainsi certains ES disposent par convention avec EFS référent, et par autorisation ARS, de dépôt : DD- DR- DUV
- Le dépôt de délivrance obéit à une législation stricte :

-dont :

- *Disposer d'un système informatisé permettant d'assurer la gestion et la traçabilité des PSL répondant aux exigences des principes de Bonnes Pratiques transfusionnelles (article L 1223-3)

- *Disposer de moyens de réception des analyses immuno-hématologiques (Article R6211-13)

- Dépôt de délivrance conserve des produits sanguins labiles distribués par l'ETS référent et les délivre pour un patient hospitalisé dans l'établissement de santé.
- Tous les PSL réceptionnés ne sont pas transfusés

Notre expérience

En 2016 :

- Nombre de PSL transfusés
- <0,3% PSL détruits
- Taux de destruction national : 1%

Comment par son fonctionnement le dépôt peut-il participer à la GSP ?

- Etape Pré transfusionnelle
- Etape Per transfusionnelle
- Etape Post transfusionnelle
- Gestion des PSL non Transfusés

Service

- Prescription nominative
- Gestion commande

dépôt

- Gestion PSL-Réception-vérification
- Réservation –Délivrance- **Gestion des NT**

Service

- transport
- Réception-Transfusion-**Retour des NT**

Etape Pré transfusionnelle

- Informatisation du dépôt :
 - *logiciel du dépôt permet une gestion des pré-péréemption de PSL et ainsi une mise en évidence des PSL à délivrer en priorité : tri informatique des pré-péréemptions tous les matins
- Bien adapter le niveau du stock à l'activité
- Ranger et classer les CGR par date de péréemption

- Travail en collaboration avec les services et le laboratoire :
 - ne pas multiplier les bilans biologiques
 - réduire les prélèvements et les quantités prélevées
 - l'informatisation des résultats limitent les pertes de résultats qui occasionnent de nouveaux prélèvements

- Prise en charge du patient en pré-opératoire : conseils aux anesthésistes ou autres prescripteurs
- Rédiger avec les acteurs des procédures de prise en charge du patient en vue chirurgie à risque hémorragique
- Favoriser la réservation des PSL au dépôt : proximité qui rassurent
Limites : CGR de groupes rares

- Délivrance séquentielle
- Dans certains cas, la procédure d'entreposage de PSL (selon l'arrêté du 10 Octobre 2007): peut permettre une mise à disposition de CGR au bloc opératoire par exemple.
- La formations des acteurs :
 - *personnels soignants médicaux et non médicaux
 - *transporteurs

Dans les services: Etapes pré, per- et post transfusionnelles

- Procédures de réception PSL dans les services
- Contrôles à réception
- Réalisation CPTU
- Transfusion et sa surveillance
- Que faire des CGR suivantes si EIR? : intérêt de la délivrance séquentielle des PSL hors situations d'urgence

Les facteurs influençant les taux de destruction de PSL : étude du GHCO

Services	Principales causes	Causes évitables ou non?
Contexte de chirurgie	Prescription en excès PSL quelle qu'en soit la raison	Causes en général organisationnelles
Réanimation	..	
Urgence	..	
Sont les services où les taux de destruction sont élevés		

Destruction des PSL non utilisés

- Retour au dépôt pour destruction selon procédure
- Traçabilité
- Comptabiliser en vue bilan au CSTH/ sous-commission CME et bilan annuel

Conclusion

- Suivi de l'évolution du taux de destruction est un des indicateurs de fonctionnement du dépôt
- Objectifs : repérer les causes évitables et mettre en place des actions d'amélioration tenant compte de l'organisation